

VEILLE INSTITUTIONNELLE

ACTUALITE DE L'IPS

Rendez-vous institutionnels – mai 2013p. 2

PROTECTION SOCIALE – AFFAIRES SOCIALES

Actualité politique.....p. 3

- 2^{ème} Conférence sociale, les 20 et 21 juin au Palais d'Iéna
- Préconisations du COE sur la politique d'exonérations des cotisations sociales sur les bas salaires
- L'universalité des allocations familiales non remise en cause, selon le Premier ministre

Travaux parlementairesp. 4

- Projet de loi sur la sécurisation de l'emploi : rétablissement de la clause de désignation en CMP
- Questions parlementaires

Autres parties prenantes.....p. 6

- Convention sur le travail à l'UMP

SANTE

Autres parties prenantes.....p. 7

- Lancement du « Cercle Santé Innovation »
- Avis du Comité d'alerte sur l'ONDAM

Nomination.....p. 7

- Nomination au cabinet de Marisol Touraine

RETRAITES ET PREVOYANCE

Travaux parlementairesp. 8

- Questions parlementaires

AGENDA 2013p. 11

RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

- L'Institut de la Protection Sociale rencontrera le 15 mai 2013 **Valérie Corman**, Directrice de la protection sociale au MEDEF, **Jean-Marc Lamère**, Vice-Président de la CNAMTS, et **Delphine Benda**, Directrice de mission en charge de la protection sociale au MEDEF.
- Les députés **Pascal Terrasse**, secrétaire national du PS en charge de la protection sociale, et **Arnaud Robinet**, secrétaire national de l'UMP en charge des retraites, coprésideront, en septembre prochain, un petit-déjeuner parlementaire sur le thème « Quel avenir pour les retraites ? », organisé en partenariat avec l'Institut de la Protection Sociale. Ce petit-déjeuner a pour objectif de faire un état des lieux des réflexions sur ce sujet, au lendemain de la Conférence sociale et de la remise du rapport de la Commission sur l'avenir des retraites.

Cette rencontre marquera le lancement d'un cycle de petit-déjeuners parlementaires sur le thème de la protection sociale. Un thème dédié sera choisi pour chaque rencontre, en fonction de l'actualité institutionnelle.

ACTUALITE POLITIQUE

La 2^e Conférence sociale, les 20 et 21 juin au Palais d'Iéna à Paris

La 2^e Conférence sociale se tiendra avec les partenaires sociaux au Palais d'Iéna à Paris, les 20 et 21 juin 2013. L'objectif sera de dresser le bilan des mesures annoncées lors de la 1^e Conférence sociale, et de lancer de nouveaux chantiers pour la période 2013-2014 : les tables rondes devraient porter sur la formation professionnelle, le financement de la protection sociale, la compétitivité et la qualité de vie au travail.

La conférence sera précédée d'entretiens bilatéraux qu'auront le Premier ministre et les ministres concernés avec les partenaires sociaux, en commençant par les huit organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs le 13 mai, qui seront ensuite collectivement réunies dans une conférence de méthode le 22 mai.

Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi préconise de stabiliser la politique d'exonérations de cotisations sociales patronales sur les bas salaires

Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) a remis le 26 avril, au ministre du Travail, **Michel Sapin**, son rapport sur les aides à l'emploi et à la formation. Les masses financières concernées sont importantes, puisque 27 milliards d'euros sont consacrés aux aides à l'emploi, tandis que 13 milliards d'euros sont dédiés aux aides dont l'un des objectifs est l'emploi. L'essentiel des aides à l'emploi correspond aux allègements généraux de cotisations sur les bas salaires.

Le COE émet plusieurs propositions et évaluation de ces dispositifs :

- fixer dès l'adoption d'une mesure d'aide, des objectifs précis ainsi que des modalités d'évaluation ;
- rendre le système d'aides publiques entreprises, trop complexe, notamment pour les PME, plus lisible et plus stable, et en faciliter l'accès aux entreprises ;
- stabiliser la politique d'exonérations de cotisations sociales patronales sur les bas salaires ; selon le COE, la suppression des allègements entraînerait la disparition d'environ 800 000 emplois à horizon de 5 ans ;
- pour les contrats aidés, rechercher un meilleur équilibre entre impératifs de court terme, liés à la conjoncture, et stratégie à plus long terme, et développer des passerelles entre secteurs marchand et non marchand.

Voir la synthèse des rapports du COE :

http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/SYNTHESE_DES_RAPPORTS-2.pdf

L'universalité des allocations familiales ne sera pas touchée, selon le Premier ministre

Jean-Marc Ayrault a annoncé le 17 avril, suite à la publication du rapport du **Haut Conseil à la Famille**, que l'universalité des allocations familiales ne serait pas affectée et que la baisse des allocations ne concernerait que 15% des Français, les plus aisés. Tous les Français devraient continuer à percevoir les allocations familiales, mais celles-ci devraient diminuer progressivement en fonction des revenus. Le Premier ministre a indiqué que, pour le moment, rien n'était tranché. Il devrait se rendre dans les prochaines semaines devant le Haut Conseil de la Famille afin de débattre avec les partenaires sociaux de ces questions.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Projet de loi sur la sécurisation de l'emploi : la CMP rétablit la clause de désignation des complémentaires santé

Le Sénat a adopté en 1^{er} lecture, le 21 avril, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, en supprimant la disposition relative à la clause de désignation des complémentaires santé. La Commission Mixte Paritaire (CMP) a finalement rétabli la clause de désignation dans le texte, le 23 avril.

L'Assemblée nationale a adopté le texte de la CMP, par 141 voix contre 16. Le texte devrait être **définitivement adopté au Parlement le 14 mai prochain**, et il est désormais acquis que la clause de désignation sera adoptée.

Objectif	Renforcer la sécurité de l'emploi en favorisant la protection et l'accompagnement des salariés, la capacité d'adaptation des entreprises, et le dialogue social.
Articles pertinents	- <u>Article 1 à 5</u> : Création de nouveaux droits collectifs et individuels tels que la généralisation des complémentaires santé ou la création d'un compte de formation pour chaque salarié. - <u>Articles 6 à 8</u> : Mesures visant à lutter contre la précarité par l'encadrement du temps partiel ainsi que par l'acquisition des droits rechargeables à l'assurance chômage. - <u>Articles 9 à 12</u> : Mesures tendant à anticiper de façon négociée les mutations économiques par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la refonte du dispositif de chômage partiel, et la création des accords sur le maintien de l'emploi. - <u>Articles 13 à 16</u> : Mesures encadrant les licenciements économiques.
Amendements pertinents adoptés par la CMP	- <u>Article 1^{er}</u> : rétablissement dans le projet de loi de la clause de désignation des complémentaires santé.
Rapporteurs	<u>Assemblée nationale</u> : Jean-Marc Germain (Soc, Hauts-de-Seine), Commission des Affaires sociales <u>Sénat</u> : Claude Jeannerot (Soc, Doubs), Commission des Affaires sociales
Calendrier	- Procédure accélérée (1 seule lecture dans chaque chambre). - 14 Mai : examen en séance au Sénat avant adoption définitive.

Voir le projet de loi :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0123.pdf>

Questions parlementaires

- Sur la clause de désignation des complémentaires santé :

Le sénateur **Jean-Paul Fournier** (UMP, Gard) et les députés **Philippe Cochet** (UMP, Rhône), **Jean-Claude Mathis** (UMP, Aube), **Alain Bénisti** (UMP, Val-de-Marne) et **Philippe Meunier** (UMP, Rhône) ont appelé l'attention du ministre du Travail sur l'introduction des clauses de désignation dans les accords de branche concernant l'assurance santé complémentaire. Ils estiment que la clause de désignation dénature le principe même d'assurance, car elle ne respecte pas les principes de libre concurrence. Or, les parlementaires indiquent que cela va à l'encontre de l'esprit de l'Accord national interprofessionnel, ils demandent donc si le ministre entend revenir à l'esprit de l'accord, le choix de la liberté contractuelle.

Voir les questions écrites :

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130405933.html>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23882QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23189QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23188QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23187QE.htm>

- Sur la réforme des allocations familiales :

Le député **Philippe Meunier** (UMP, Rhône) a interrogé la ministre déléguée chargée de la Famille, sur la réforme annoncée par le Président de la République concernant la modulation des allocations familiales selon le niveau des revenus. Avec cette mesure, les Caisses d'allocations familiales devront étudier les revenus des familles et leurs évolutions, afin de calculer les aides. Dans ces conditions, le député demande à la ministre comment concilier ces formalités nouvelles avec la volonté de simplifications administratives souhaitée par François Hollande.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-24294QE.htm>

- Sur la fraude à la sécurité sociale :

Le député **Pierre Morel-A-L'Huissier** (UMP, Lozère) a attiré l'attention du ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, sur la fraude à la sécurité sociale. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ce sujet.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25180QE.htm>

- Sur le dysfonctionnement du RSI :

Les députés **Jacques Cresta** (Soc, Pyrénées-Orientales) et **Maurice Leroy** (UDI, Loir-et-Cher) et la sénatrice **Catherine Deroche** (UMP, Maine-et-Loire) ont interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les dysfonctionnements du régime social des indépendants (RSI). Le député souligne que le fonctionnement du RSI est mal maîtrisé, ce qui fragilise la position des travailleurs indépendants. Ainsi, en l'absence de souplesse dans le rééchelonnement, le principe de versement d'acomptes prévisionnels pour l'année en cours, calculés sur le montant du salaire déclaré pour l'exercice précédent, a des conséquences lourdes et brutales sur leur trésorerie si une mauvaise année succède à une bonne, comme cela se produit plus fréquemment dans un contexte de crise économique. Les députés demandent à la ministre de bien vouloir leur indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour garantir une meilleure réactivité du RSI et remédier à cette situation.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25177QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23779QE.htm>

<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130405956.html>

- Sur l'effectif des caisses d'allocations familiales :

Les députés **Pascal Terrasse** (Soc, Ardèche) et **Alain Bocquet** (GDR, Nord) ont attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la situation des caisses d'allocations familiales. La révision générale des politiques publiques a réduit le personnel de ce service public alors même que ses missions s'intensifient et que le nombre d'allocataires ne cesse de croître. Depuis plusieurs mois, les syndicats de personnels, les représentants d'usagers et élus locaux demandent la tenue d'une table ronde pour sortir de cette situation. À l'aune de la négociation 2013-2016 de la convention d'objectifs et de gestion, les députés demandent à connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement afin de remédier à cette situation, de recruter le personnel nécessaire au fonctionnement normal de cette institution majeure et de simplifier l'accès aux droits.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23652QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23650QE.htm>

AUTRES PARTIES PRENANTES

L'UMP organise une Convention sur le travail

L'UMP a organisé, le 25 avril, dans le cadre des « **Etats généraux de la reconquête** », une convention sur le travail, sous la direction de l'ancien ministre **Hervé Mariton**, député de la Drôme, délégué général de l'UMP. 35 propositions ont ainsi été formulées pour moderniser et améliorer le travail en France. Il a notamment été question de simplifier de façon drastique le code du travail, et de rénover la négociation sociale sur l'emploi des personnes handicapées.

AUTRES PARTIES PRENANTES

Gérard Larcher crée un cercle sur la santé et la protection sociale

L'ancien ministre et ancien Président du Sénat, **Gérard Larcher**, sénateur UMP des Yvelines, vient de créer un nouvel espace de réflexion baptisé le « **Cercle Santé Innovation** ». Les partenaires du cercle sont des fédérations hospitalières, publiques et privées, telles que la Fédération Hospitalière de France (FHF), la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP), la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à domicile (FNEHAD), et la Fédération Française des Centres de lutte contre le Cancer (Unicancer). Les réflexions du cercle s'adosent sur un Collège scientifique, réunissant 15 experts issus d'horizons multiples. Le Cercle Santé Innovation a pour objectif de développer une vision transversale de ces sujets, et de relayer, auprès de la société civile et des responsables politiques, les innovations nécessaires au système de santé et de protection sociale.

L'objectif de réduction des dépenses d'assurance maladie devrait être atteint en 2013, selon le Comité d'alerte

Le **Comité d'alerte sur le respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie** (Ondam) a rendu son premier avis pour 2013. Il indique que l'objectif 2012 a été réalisé, ainsi 170,2 milliards d'euros ont été dépensés par l'assurance maladie, soit 900 millions d'euros de moins que l'objectif fixé.

L'économie effectuée porte principalement sur les soins de ville (-850 millions d'euros), dont la progression a ralenti en 2012 (+1,8 % après 2,5 % en 2011). Les versements de l'assurance maladie aux établissements de santé ont quant à eux été inférieurs de 70 millions d'euros à l'objectif, malgré un dépassement significatif des dépenses tarifées à l'activité. Celui-ci a été compensé par l'annulation de la totalité des crédits mis en réserve en début d'année.

Au vu de ces résultats, le Comité prévoit que l'objectif 2013, fixé à 175,4 milliards d'euros, sera atteint, indiquant que les dépenses seront en-dessous du chiffre annoncé. Pour autant, l'évaluation de l'objectif 2013 sera précisée dans un avis qui paraîtra au mois de mai 2013.

Voir l'avis :

http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/13_04_16_avis1.pdf

NOMINATIONS

Changements au cabinet de Marisol Touraine

Jérôme Salomon, Médecin épidémiologiste, professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), a rejoint le pôle "Santé publique et sécurité sanitaire" de l'équipe de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, comme conseiller en charge de la sécurité sanitaire. Il remplace à ce poste **Frédéric Staikowsky**, en poste depuis juin 2012.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Questions parlementaires

- Sur la retraite anticipée :

Le député **Alain Rousset** (Soc, Gironde) a interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le décret du 2 juillet 2012, relatif à l'âge d'ouverture au droit à la retraite anticipée à 60 ans pour carrière longue. En effet, il constate que les périodes de longue maladie ne sont pas comptabilisées pour le compte de la retraite anticipée, or cela semble particulièrement préjudiciable aux personnes victimes d'une affection longue avec prescription d'arrêt de travail. Le député demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur le sujet.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-24338QE.htm>

- Sur le mode de calcul des retraites :

Le député **Damien Meslot** (UMP, Territoire-de-Belfort) a interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le mode de calcul des pensions de retraite dans le cas des personnes reconnues inaptes au travail et qui ne totalisent pas tous leurs trimestres validés. En effet, ces personnes voient leurs pensions minorées. Le député demande donc à la ministre de lui rappeler le mode de calcul pour déterminer le montant de la pension de retraite dans le cas de ces personnes.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-24333QE.htm>

La députée **Marie-Line Reynaud** (Soc, Charente) a attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les modes de calculs des retraites du régime général. La députée indique que le mode de calcul trimestriel porte préjudice aux personnes ayant eu des carrières discontinues. Elle demande à la ministre de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend modifier les règles de calculs pour les pensionnés ayant des trimestres travaillés non contiguës.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25791QE.htm>

- Sur les retraites supplémentaires :

Le député **Yves Jégo** (UDI, Seine-et-Marne) a interpellé le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur la situation des retraités du secteur privé qui perçoivent une retraite supplémentaire d'entreprise relevant de l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale. Les 200 000 personnes concernées sont assujetties à un prélèvement non déductible sur ces retraites supplémentaires d'entreprise, ce qui équivaut à les soumettre à un deuxième impôt sur le revenu. Ces retraités demandent donc que cette imposition spécifique soit déduite de la base imposable à l'impôt général sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Le député demande à connaître les suites que le ministre entend réserver à ces revendications.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25105QE.htm>

- Sur les retraites complémentaires :

Le député **Joël Giraud** (RRDP, Hautes-Alpes) a alerté le ministre de l'Economie et des Finances sur l'inquiétude suscitée par les projets de désindexation partielle ou totale des retraites complémentaires AGIRC et ARRCO et sur la baisse du pouvoir d'achat qui en résulterait pour 11 millions de retraités du secteur privé. En effet, il semble que certaines des règles AGIRC et ARRCO concernant près de 15 millions de retraités du secteur privé risquent d'être défavorablement modifiées. Le député demande au ministre de bien vouloir envisager de surseoir à l'application de la taxe de 0,3 % (CASA) applicable aux retraites et d'associer la Confédération Française des Retraités à participer aux débats.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25100QE.htm>

Le député **Laurent Furst** (UMP, Bas-Rhin) a rappelé à la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, que de plus en plus de retraités éprouvent des difficultés financières pour faire face aux charges de la vie courante. Le député estime qu'il existe une mesure pour remédier à cette situation, à savoir la mensualisation des retraites complémentaires, car il estime que le versement trimestriel est défavorable à leurs bénéficiaires. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage de mettre en œuvre cette mesure et qu'il détaille ses engagements pour soutenir les personnes âgées touchées par des difficultés financières.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23686QE.htm>

- Sur les pensions de réversion :

Le député **Charles-Ange Ginesy** (UMP, Alpes-Maritimes) a appelé l'attention de la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la question du versement d'une pension de réversion au partenaire survivant pour les couples signataires d'un pacte civil de solidarité. Le député rappelle que les couples unis par un PACS ne peuvent bénéficier du système de réversion. Il demande si le Gouvernement compte présenter un projet de loi afin de rétablir l'égalité dans le versement des pensions de réversion entre couples mariés et couples pacsés.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25785QE.htm>

- Sur la revalorisation des pensions :

Les députés **Hervé Féron** (Soc, Meurthe-et-Moselle), **Rudy Salles** (UDI, Alpes-Maritimes), **Jean-Pierre Barbier** (UMP, Isère), **Dominique Dord** (UMP, Savoie) et **Bérengère Poletti** (UMP, Ardennes) ont interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les faibles pensions de retraite. L'Institut national de la statistique et des études économiques estimait fin 2010 le montant moyen des pensions à 1 216 euros mensuels, avec de fortes disparités suivant le sexe puisque les femmes percevaient un montant plus de 40 % inférieur à celui des hommes. Actuellement, plus de 10 % des retraités perçoivent une pension inférieure à 600 euros par mois quand le seuil de pauvreté est fixé à 954 euros pour une personne seule. Les députés demandent donc les mesures que le Gouvernement compte prendre en faveur des pensionnaires les plus défavorisés dans le cadre de la future réforme des retraites et immédiatement pour répondre à l'urgence des situations.

Voir les questions écrites :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25098QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23687QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25784QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25783QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25781QE.htm>

Le député **Patrick Vignal** (Soc, Hérault) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la situation du régime de retraite français. La conjoncture actuelle oblige l'État à faire preuve d'un sérieux dans le domaine budgétaire, ce qui implique entre autres de repenser notre régime de retraite en vue d'assurer sa pérennité. Or dans la situation économique actuelle, les prix ne cessent

d'augmenter alors que les retraites diminuent. Le député demande donc que des pistes telles que l'indexation des pensions sur les salaires, l'instauration de la retraite minimum égale au SMIC pour une carrière complète ou encore le rétablissement de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu, fassent l'objet d'une attention particulière.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-25787QE.htm>

- Sur les retraités exerçant une activité professionnelle :

La députée **Chantal Guittet** (Soc, Finistère) a interrogé le ministre du Travail sur la situation des personnes cumulant une retraite et une activité salariée. Ces rémunérations sont soumises aux cotisations de sécurité sociale selon les mêmes modalités que pour les autres salariés. Or, lorsque la retraite a été liquidée définitivement, ces nouvelles cotisations versées ne seront pas prises en compte et ne génèrent pas de droit supplémentaire. Ainsi, le fait de travailler ne permet pas de valider des nouveaux trimestres et la pension n'est pas révisée. Cette situation est préjudiciable pour les seniors qui veulent poursuivre une activité au-delà de leur départ à la retraite. La députée demande donc si le Gouvernement entend faciliter la connaissance des mesures permettant aux retraités de poursuivre une activité professionnelle par la mise en place d'une campagne d'information nationale.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23780QE.htm>

- Sur les retraités en situation de handicap :

Le député **Pascal Terrasse** (Soc, Ardèche) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les inégalités de traitement entre les assurés en situation d'invalidité dans les modes de calcul de leur retraite. Ces inégalités de traitement conduisent les assurés en situation d'invalidité polypensionnés à percevoir une retraite supérieure de 40 % à celle perçue par les assurés en situation d'invalidité monopensionnés. Par conséquent, le député demande à connaître les mesures que la ministre compte mettre en œuvre pour pallier ces inégalités de traitement.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23693QE.htm>

- Sur la simplification de l'accès aux droits à la retraite :

La députée **Fanny Dombre Coste** (Soc, Hérault) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les difficultés que rencontrent les administrés lors de leurs démarches en vue d'un départ à la retraite. En effet, l'article L. 351-1 du code de la sécurité sociale prévoit que les administrés doivent demander liquidation de leur pension de retraite, aucune retraite n'est accordée automatiquement, il faut en faire la demande 3 ou 4 mois avant la date de point de départ à la retraite. En raison de l'augmentation de la charge des dossiers présentés aux caisses de retraite, il devient fréquent que, alors même que leur contrat de travail a pris fin, les administrés soient toujours en attente d'une notification confirmant leurs droits à retraite. Aussi, la députée demande à connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin de remédier à cette situation et de simplifier l'accès aux droits.

Voir la question écrite :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23682QE.htm>

MAI

14 mai : examen du projet de loi de sécurisation de l'emploi au Sénat, avant adoption définitive.

JUIN

Remise du rapport de la Commission sur l'avenir des retraites.

20 et 21 juin : 2^e Conférence sociale (Palais d'Iéna, Paris).

Examen du projet de loi « Consommation » au Parlement.

OCTOBRE-DECEMBRE

Examen du PLFSS 2014 au Parlement.

Examen du PLF 2014 au Parlement.

DECEMBRE

Réforme de la Dépendance.

2014

Projet de loi sur la santé publique.